

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2021
PROCES VERBAL DE SEANCE**

L'an deux mil vingt et un et le vingt-trois du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur BRAYSSE Pierre,

Présents : MM./Mmes., DUMAS E., JP LAVAL, BRAYSSE P., ROTH F. CHAIX B., ANTIGNY E, LABROSSE C,
C.MARTINAND, DEL SOCORRO E

Absents non excusés : , VELU M. BONNIFACY S

Absents excusés : GALLOPIN E., C.DEGIORGIS, FARGIER L.

Procurations : DEGIORGIS à ROTH – FARGIER L à BRAYSSE P.- DUMAS à MARTINAND

Un scrutin a eu lieu, LAVAL Jean-Pierre a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer, M. le Maire propose d'aborder l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation.

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder la 1^{ère} délibération

Le Maire demande au conseil s'il accepte une délibération non inscrite à l'ordre du jour, qui porte sur l'augmentation des taux de taxes foncières bâties et non bâties. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Pierre BRAYSSE expose les raisons d'une nécessaire augmentation de ces taux (Baisse des dotations de l'Etat, Subventions réduites, autofinancement qui diminue, charges de fonctionnement à maîtriser de plus en plus) et présente un exemple chiffré d'augmentation appliquée à sa taxe foncière bâtie personnelle ; l'augmentation de son impôt est faible. Soumis au débat sur cette question et à la suite de l'abstention de J.S. SILVE qu'indique selon lui il manque trop de conseillers pour débattre de cette question à cela s'ajoutent des avis réservés de certains élus présents, le maire décide de retirer cette délibération et de l'inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour une application sur le budget 2022.

1 – SOCLE NUMERIQUE – PLAN DE RELANCE

Considérant la volonté de toujours accompagner au mieux l'école communale, le maire Pierre BRAYSSE indique au conseil qu'il faut installer ce que l'on appelle un socle numérique c'est-à-dire du matériel et de réseaux informatiques, l'objectif c'est de fournir des outils pédagogiques modernes performants et qui permettent à l'enfant de se familiariser avec la technologie informatique. C'est un investissement nécessaire pour l'école et le Maire précise que nous avons le financement approprié avec un accompagnement subventionné de l'état à hauteur de 70% .

Le conseil donne son accord pour cette mise en place pour le bien des enfants scolarisés aux TOURETTES et décide à l'unanimité de mandater le maire pour réaliser l'opération d'un coût total de 10 317 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2 – Création de deux postes d'adjoints techniques à temps non complet – Modification du tableau des effectifs.

Jean-Pierre LAVAL adjoint indique au conseil que depuis plusieurs années la mairie emploie 2 personnes sous contrat à temps non complet, il s'agit d'Adeline DUMAS et SIMOES Isaura.

- L'une pour 15/35ième (Entretien Salle des Fêtes-Cantine-Bibliothèque et autre quand c'est nécessaire.)

- L'autre pour 18/35^{ème}(Entretien école, Mairie, Maison de santé, Espace culturel Jean FERRAT.)

En raison du temps passé à la mairie la loi nous fait obligation ou de mettre fin à leur contrat à durée déterminée ou de leur faire souscrire un contrat définitif à durée indéterminée mais à temps non complet. Le tableau des effectifs est donc modifié en conséquence, mais l'effectif global reste à 7.8 ETP.

Après en avoir délibéré le conseil municipal unanimement donne son accord et mandate le maire pour procéder à la titularisation des 2 salariées concernées.

3 – Amende Administrative :

Tous les élus constatent chaque jour ou presque des dépôts d'ordures et autre encombrants à proximité des conteneurs semi-enterrés. Ceci est parfaitement inadmissible. Le réseau de vidéo protection ne couvre pas tous les emplacements des conteneurs. Devant cette montée d'incivisme, le Maire propose de durcir les peines à l'égard des contrevenants en fixant les amendes de Police comme suit :

- Amende administrative de 500 € pour tous dépôts identifiés d'ordures ménagères et non-respect des règles de tri sélectif.
- Amende administrative de 1 500 € pour tous dépôts sauvages identifiés.

Le Conseil municipal a accepté unanimement cette proposition.

6 - Questions diverses :

Principales décisions prises par le Conseil Communautaire du 16 septembre 2021 rapportées au conseil municipal par Jean-Pierre LAVAL Adjoint et Conseiller Communautaire délégué.

INSTITUTION DE LA TAXE GEMAPI :

Depuis 2018 l'agglomération est compétente en matière de gestion des moyens de protection contre les inondations et notamment l'entretien des digues. C'est jusqu'à présent sur le budget général délégué au SMBRJ.

Désormais le budget annexe autonome sera alimenté par la taxe fixée à 40 € par habitat, supporté à 60 % par les entreprises et le reste par les assujettis à la taxe foncière des propriétés bâties et non bâties soit environ de 4 à 5 € environ par assujetti. Vote : 3 contre – Adopté à la majorité.

RECRUTEMENT D'UN DGA : et embauche Céline MELANINI (Aide aux subventions)

A la suite de ce recrutement de DGA, il y aura 4 DGA qui se partageront les responsabilités de la ville de MONTELMAR et de la Communauté d'Agglomération de MONTELMAR (les frais de personnel sont mutualisés) De même le recrutement de Madame MELANINI chargée de la recherche des financements pour l'agglomération et ses communes. Vote à l'unanimité.

NOMINATION DE Madame Anne BELLE :

Conseillère communautaire au comité directeur de l'Office de tourisme. Vote à l'unanimité.

TARIFS DU CINEMA DES TEMPLIERS :

Revus à la baisse – Seront disponibles dans les communes de l'Agglomération dès que possible.

PETITE VILLE DE DEMAIN :

Une présentation détaillée par F.CARRERA – Maire de CLEON D'ANDRAN permet d'adopter l'adhésion de l'Agglomération à cette action de soutien et développement par l'Etat, au profit de petites villes, car elles ont un bassin de vie autonome, mais souvent trop loin des villes centres. Vote à l'unanimité.

FUSION DE MAH et SAEML Montélimar Habitat :

Depuis 2019 la Loi Elan fait obligation aux offices de HLM de – 12000 logements, de se regrouper pour constituer des offices plus solides.

MAH qui est un office dépendant de l'Agglo de MONTELMAR, qui après plusieurs tentatives de rapprochement avec DAH, SDH a décidé de s'adosser à CDC Habitat. La fusion avec CDC habitat (à travers SAEML , MONTELMAR HABITAT) est assortie de conditions financières et de fonctionnement à MAH est adoptée unanimement par l'Agglo. CDC Habitat apporte 10 M€ au capital de la SA et 5 m€ en c/ courant d'associés. Cet apport financier permettra de construire de nouveaux logements sociaux et procéder à la rénovation du parc immobilier actuel vieillissant.

Ont été élus à l'unanimité administrateurs de la nouvelle entité de HLM : J.CORNILLET, F.CARRERA , B.ALMORIC, N.GRAVES,JP. LAVAL et Sylvie VERCHERE, K BENSID-AHMED.

Le point de lancement juridique économique est financier est positionné au 1^{er} janvier 2021.

NOMINATION AU COMITE SYNDICAL DU SCOT RHONE PROVENCE BARONNIES :

En remplacement de k.OUMEDDOUR dont la délégation étant trop lourde travaux et urbanisme (conserve seulement travaux) Messieurs JF FABERT et L.CHAUVEAU vote à la majorité.

Une réunion des secrétaires de mairie est prévue par G.JANUEL DG

SMBRJ :

Les modifications de ses statuts, approuvés à l'unanimité pour permettre l'entrée de PUY SAINT MARTIN.

RAPPORT 2020 DU SYPP (Syndicat des Porte de Provence) sur le prix, et la valorisation des déchets collectés.

MONTELMAR AGGLO 26 communes qui totalisent 67 181 habitants. Le SYPP couvre 171 communes pour 208 000 habitants.

Déchets collectés= 130 159 tonnes soit 627 kg/habitant.

Dont :

54 737 tonnes d'ordures ménagères

58 874 tonnes issus de déchetteries (76 % des déchets sont recyclés). Production de 240 tonnes de compost distribués.

14 952 tonnes issus du tri sélectif. (Tonnage trop faible)

Ordures Ménagères Zoom sur MONTELMAR AGGLO pour 2020 :

-Collecte des ordures ménagères 18 809 tonnes (18600 tonnes en 2019) Soit 279,7 kg/habitant.

En 2008 = 331 kgs/habitants

En 2015 = 282KG/habitants

En 2020 = 279.7 KG/habitants

- Coût annuel par habitant :
- 2016 : 51.78 € Habitant
- 2020 : 93.51 € habitant

La cause essentielle est que le coût des traitements des déchets non recyclables augmente et l'enfouissement commence à connaître ses limites.

ENSEMBLE REDUISONS NOS DECHETS.

AUTRES DELIBERATIONS :

Pour mémoire, délibérations de fonctionnement courant ; outre celle concernant le CRTPE dont l'analyse encore insuffisante, n'a pas été soumise au vote du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES COMMUNALES :

Agrandissement du restaurant scolaire :

Les travaux sont presque finis et raisonnablement après les contrôles d'usage, ils pourraient être définitivement réalisés pour les vacances scolaires du 25 octobre. Nous ferons une inauguration officielle. En réponse à la question de JS SILVE la salle des fêtes pourra être restituée aux associations par la suite .

Une inauguration pourra être envisagée avec la reprise de la petite fête de la rôtie de châtaignes en fin d'année.

Urbanisme :

Les propriétaires interpellés pour des murs non crépis ou non conforme après inventaire par F.ROTH, ont tous été contactés et la grande majorité a tenu ou tiendra compte des injonctions de la mairie.

Diverses infos :

C.ZANON quitte son poste aux TOURRETTES pour intégrer à l'agglomération l'équipe administrative de Monsieur BENDALI Boualem.

Nous allons embaucher en novembre pour quelques mois. Le jeune TACHON Benjamin dont le salaire sera en très grande partie couvert par l'état dans le cadre d'aide de retour à l'emploi.

Commission de sécurité :

F.ROTH pilote la commission de sécurité routière composée de Monsieur Lionel FARGIER, Monsieur RUEL et Madame DEGIORGIS Christelle.

Celle-ci a d'abord procédé à un inventaire précis et complet de tous les points d'insécurité routière sur la voirie communale ainsi que sur les accès à la RN7. L'ensemble des difficultés recensées vont faire l'objet d'un inventaire écrit avec des propositions de solutions qui seront soumises à un prochain conseil municipal.

Association :

Naissance d'une nouvelle association à l'initiative de Madame BRANDENBOURG qui a pour objet de gérer les chats (nombreux) qui se trouvent proche de la Résidence Thérèse Caillet.

A la question posée : Faudra-t-il subventionner ? On verra cela plus tard aux vues des résultats de l'association.

Composteur :

Le choix de l'emplacement est décidé même s'il est un peu loin de la cantine pourvoyeuse importante de déchets alimentaires, Jean-Sébastien est chargé de la notifier au service compétent de l'agglomération (Mme A.BOUVIER)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, personne de demandant la parole, le Maire lève la séance à 20h45.

Les Tourrettes, le 24 septembre 2021

Le Secrétaire

Jean-Pierre LAVAL

Le Maire,

Pierre BRAYSSE

